



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 4 – 2015

« Réfection du toit du collège de la Léchire et pose de panneaux photovoltaïques »

La commission composée de M. Paltenghi (président), ainsi que de MM. Bommottet, Durussel, Guignard, Haymoz, Marcoz, et Mouquin s'est réunie le mardi 22 septembre à la maison de commune en présence de M. Besson (syndic) et M. Dumont pour la municipalité.

Lors de cette séance, MM. Besson et Dumont nous ont présenté le préavis. Nous les en remercions. A l'issue de cette présentation, la commission des finances a siégé sans la municipalité afin d'établir son rapport.

Notre analyse fait apparaître les points suivants :

- La réfection du toit du collège de la Léchire paraît nécessaire et la commission rejoint la municipalité sur ce point.
- La commune a la capacité d'emprunter cet argent. Cet investissement sera ensuite amorti par l'Asicope.

Au vu des points relevés ci-dessus, la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 4 - 2015 tel que présenté.

Le Président

Jean-Jacques Paltenghi

Le Rapporteur

Nicolas Marcoz